

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA23-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA23-08-1 sur les tarifs a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 8 août 2023.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,  
Le 14 août 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement